

01- La constitution des dossiers de candidature:

Le dossier de candidatures au concours doivent comporter les documents suivants :

- Demande manuscrite avec adresse et numéro de téléphone.
- Copie conforme à l'original du titre ou du diplôme requis et du relevé des notes du cursus de la formation.
- Copie conforme à l'original de la pièce d'identité nationale.
- La fiche de renseignement dument remplie par le candidat.

La fiche de renseignement se trouve sur le site de l'université : www.univ-eltarf.dz

Ou le site de la (DGFP) : (www.Dgfp.gov.dz) ou (www.concours-fonction-publique.Gov.dz)

*Les candidats admis doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :

- Copie certifiée conforme à l'original du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national
- Les candidats ayant le statut de fonctionnaire doivent fournir au préalable une autorisation de participation de leur employeur et d'un engagement de démission.

-Extrait du casier judiciaire bulletin n°03 , en cours de validité

Certificat de résidence.

-Extrait de naissance n° :13

- deux photos d'identité.

-Certificats médicaux (médecine générale+phtisiologie)

*Les dossiers des candidats admis aux concours sur titre doivent comporter les pièces suivantes :

-Les attestations de travail précisant l'expérience professionnelle du candidat dans l'enseignement supérieur, dûment visées par l'organe de sécurité sociale, pour l'expérience acquise dans le secteur privé, le cas échéant.

- Tout document relatif aux travaux et études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant

- Copie certifiée conforme à l'original des inscriptions en doctorat le cas échéant.

- Fiche familiale pour les candidats mariés

2- Délai et lieu d'envoi de dépôt des dossiers :

- Le dossier doit être déposée directement dans un délai de 15 jours ouvrables à partir de la première parution du présent avis dans la presse nationale auprès de l'Université chadli ben djedid -El Tarf - La Sous Direction des Personnels – Service des Personnels enseignants .

NB : Les dossiers incomplets ou parvenus par voie postale ne seront pas pris en considération.

Le Directeur

